Les invités de l'émission* Canal Presse *ont été séquestrés par le Directeur régional de Canal 2 International qui avait reçu de nombreux coups de fil venant de la présidence de la république au cours et après l'émission dominicale du dimanche 18 septembre 2011. Le régime de Paul Biya multiplie des signes de fébrilité.

Décidément, le Cameroun est un pays des paradoxes. Emmanuel Gérard Ondo Ndong, condamné le 16 avril 2008 à la peine de 20 ans de prison, confiscation des biens et déchéance de droits civiques, suit, le 18 septembre 2011, du fond de sa cellule au Secrétariat d'État à la Défense (Sed), *Canal Presse*, une émission diffusée en direct sur la chaine de télévision, *Canal 2 International.* Il apprend de la bouche de **Jean-Bosco Talla**, Directeur de la publication de l'hebdomadaire *Germinal,* que du temps où il officiait comme directeur général du **Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale (Feicom)**, il avait donné de l'argent à **Synergies africaines**, la **Fondation Chantal Biya** et au **Cerac,** structures dont la promotrice n'est autre que **Chantal Biya**.

Du coup, il bondit sur son téléphone et appelle les responsables de *Canal 2 International*pour apporter un démenti à cette information qui lu au cours de l'émission, alors que c'est lui-même qui l'avait déclaré publiquement devant les tribunaux. Visiblement, Sa Majesté Ondo Ndong a la mémoire courte. Il est un prisonnier entièrement à part, puisque de sa prison, il est capable de faire entendre sa voix en intervenant dans une émission diffusée en direct. Il se révèle ainsi être un prisonnier de droit exceptionnel.

Certains responsables des structures sus-citées, des dizaines de personnalités ont également

la mémoire courte, eux qui ont joint *Canal 2 International* pour démentir une information déjà connue des citoyens camerounais avisés qui suivent l'actualité judiciaire au Cameroun. Ces personnalités ont indiqué qu'elles agissent pour le compte et au nom de la présidence de la République et de Chantal Biya, selon les propos du Directeur régional de
Canal 2 International
, qui, pris de panique, a séquestré pendant au moins 40 minutes, les invités dans le bureau de David Atemkeng, présentateur de l'émission.

Ces personnalités, qui ne sont pas à une manoeuvre d'intimidation près, oublient ou font semblant d'oublier les déclarations d'Ondo Ndong qui ont été consignées dans les minutes des tribunaux.

« Dé-menteurs »

Malheureusement, le présentateur de l'émission n'a pas permis au Dp de Germinal de confondre ces « dé-menteurs »
cyniques du dimanche.

Il a été pourtant établi que lors de son passage à la tête du Feicom, Ondo Ndong avait octroyé, entre 1999 et 2005, des aides à des personnes et personnalités, aux hommes d'Église, à certains directeurs des publications, aux Gic, Fondations, associations et Ong parmi lesquelles
Synergies africaines
, le
Cérac
et la
Fondation Chantal Biya
. Ces aides avaient été recensées et consignées dans un rapport d'expertise judiciaire rédigé par l'inspecteur d'État Dieudonné Tchana.

Selon le rapport de cet expert, 1,5 milliard de francs Cfa avaient été détournés dans le cadre des aides. Au cours de son audition le 17 décembre 2006, il n'avait présenté que quatre-vingt-quatre (84) pièces originales relatives à la justification d'un montant de 850 millions de francs Cfa et avait précisé lors de son audition qu'il n'avait pu obtenir toutes les pièces auprès du Feicom.

[illegible]